

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-01, 216-01 ET 218-03

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-01 modifiant l'annexe E du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 10 juillet 2012

Règlement 216-01 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 10 juillet 2012

Règlement 218-03 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450)

Adoption par le conseil : 10 juillet 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 juillet 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier